

Conseil communautaire du vendredi 9 décembre 2016

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Propos introductif de Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Mes cher(e)s collègues,

Le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget primitif, est appelé à faire le point sur la situation financière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, et sur ses priorités tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

La volonté, qui a présidé à la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, est celle de la transparence, dans la continuité de nos prises de décision collective, afin que nous débattions ici en toute connaissance de cause.

Le contexte, les possibilités d'action et le cadre budgétaire de notre intercommunalité a changé. En préparant ce discours introductif au DOB 2017, je souhaitais vous dire quelques mots du contexte national et de son impact sur notre EPCI.

Ce débat se tient dans un contexte de tensions durables sur les finances des collectivités locales, sous l'effet de la poursuite du double mouvement de la baisse des dotations et de la contribution au fonds national de péréquation. Je ne nie pas la nécessité d'une solidarité nationale, mais j'en conteste les modalités. Si les collectivités locales ne pèsent « que » 9% dans les déficits publics, elles sont ponctionnées à hauteur de 25% !

Une double peine qui ne cesse de s'alourdir. Le projet de loi de finances procède à une réduction de 2,63 milliards d'euros supplémentaires sur la DGF des collectivités territoriales, ce qui se concrétise par un prélèvement supplémentaire de 247 milliers d'euros sur les ressources de la CARA. A l'échelle de notre territoire, ce sont plus de 7,3 millions d'euros qui seront prélevés au titre de la participation au redressement des finances publiques.

Depuis l'exercice 2013, ce sont près de 3,7 millions d'euros de dotations qui auront fait défaut aux ressources de fonctionnement de la CARA pour l'exercice de ses compétences. Si l'on ajoute à cela les pertes occasionnées par la réforme des bases minimum de CFE, c'est une perte globale de plus de 4,5 millions d'euros sur les recettes de la CARA.

Enfin, la loi de finances 2017 prévoit un coefficient de valorisation forfaitaire des bases de 0,4%... le plus faible depuis au moins 10 ans !

Nos recettes fiscales sont atones.

Et le fameux « effet ciseau », tant de fois invoqué depuis plusieurs années, est désormais une réalité incontestable, comme pour beaucoup de collectivités. Cette situation s'explique assez simplement finalement : les recettes de la CARA reculent très nettement et ses dépenses vont continuer d'augmenter au fur et à mesure du transfert des nombreuses compétences issu de la loi NOTRe, qui ne prévoit pas, une fois de plus, une compensation intégrale des coûts supplémentaires qu'elle engendre.

En conséquence de cette profonde modification institutionnelle, j'ai demandé à la direction des services, de réfléchir à une évolution de l'organisation de notre administration, donnant la priorité à la concentration des moyens pour garantir l'efficacité de l'action, permettant une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité, ainsi qu'une responsabilisation des directions dans le suivi budgétaire et des ressources humaines. Cette nouvelle organisation sera discutée en comité technique en début d'année prochaine, avant de vous être présentée.

Avant cela, je tiens à ce sujet à remercier sincèrement tous les services qui ont travaillé d'arrachepied cet automne pour trouver la moindre économie et leurs Vice-présidents et Conseillers Délégués qui ont joué le jeu de la lettre de cadrage budgétaire. Car vous le savez comme moi, rien n'est, ni ne sera possible sans conscience collective !

Quels effets à notre intercommunalité sur les politiques locales ? Dit autrement, notre intercommunalité permet-elle de construire un espace solidaire susceptible de réduire les inégalités territoriales ?

La CARA redistribue aujourd'hui près de 9% de ses recettes fiscales à ses communes-membres et peine, il faut bien l'avouer, à construire un projet de territoire durable et consensuel, qui ne soit pas la somme de 34 particularismes. Ces positions de repli sont faciles à comprendre, elles

correspondent à la crainte d'être dépossédés d'une véritable autonomie d'action. Aussi, tout renforcement des politiques communautaires est désormais ressenti comme un « mauvais coup » fait à la commune, sauf lorsque l'intercommunalité est perçue comme un moyen pour maintenir une offre de service public existante.

Je comprends ces sentiments, mais je ne peux y répondre, qu'en vous invitant à vous approprier encore davantage votre intercommunalité ! Elle n'existe que grâce à vous, il faut qu'elle continue à se développer avec vous, par choix, plus que par contrainte.

La CARA, comme les autres EPCI de France, ne fait qu'appliquer des lois sur lesquelles elle n'a pas de prise. Nous sommes tous conscients des aberrations qu'elles peuvent parfois entraîner (les fameux 25% de logements sociaux concentrés sur 6 communes...) ou du sentiment d'arrachement et de dépossession qui préside à certains transferts.

L'expérience « douloureuse » de la compétence tourisme n'a pas fini d'en porter les stigmates. Pourtant le futur Office de Tourisme Communautaire Royan Atlantique, aura besoin de toutes nos attentions. Il est à construire ensemble. Chaque commune va conserver son lieu d'information touristique, et j'espère que les échanges et la collaboration entre services communaux – pour l'animation – et services communautaires pour la promotion et l'accueil seront fructueux.

Je sais combien cette solidarité en faveur des budgets communaux est vitale pour les plus petits d'entre vous et il n'est pas question d'y revenir. C'est même pour cela que je vous proposerai de porter au niveau de l'intercommunalité, une politique structurée en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse. Pas de transfert de compétence, mais un schéma triennal et un système d'appel à projets tourné vers les associations et les organisations en charge de l'accompagnement de ces publics cibles.

Il faut entendre et comprendre que la notion de guichet n'a plus de sens. Il n'y a pas d'automatisme. Nous avons à travailler ensemble, en concertation et en confiance.

Parmi les pistes de recherche de réduction des dépenses, figure la mutualisation. Dans ce contexte financier tendu pour le bloc communal, elle devrait avoir toute son utilité. Or, nous avons vu combien la perspective de mise à disposition de certains agents à temps partagé, s'est soldée par un rejet

quasi unanime ! Nous attendrons de voir comment évoluent les esprits et les pratiques, la CARA ne pouvant être uniquement apporteuse de solutions techniques et financières.

La CARA a encore accentué ses efforts pour diminuer de plus de 445 000 € ses dépenses de fonctionnement, soit une baisse de 1,6%.

Les orientations budgétaires 2017 reposent encore sur une maîtrise volontaire des charges de fonctionnement, mais les éléments qui suivent démontrent que le système reposant exclusivement sur des économies de dépenses, a atteint ses limites.

Nous ne pourrions raisonnablement pas brider davantage les budgets de services opérationnels, au risque d'en voir les conséquences sur la qualité des services rendus aux publics, et nous sommes au pied du mur face aux perspectives de nouvelles dépenses et à la montée en charge des nouvelles compétences obligatoires de la CARA.

Devant cette situation, je ne tiendrai pas devant vous, aujourd'hui, un discours qui s'apparenterait, pour moi, à de belles paroles ou de fausses promesses.

Je pourrais vous dire que tout va s'arranger, et finalement ne rien vous dire de précis. Ou encore que la CARA va tout financer... et même le reste ! Mais qui pourrais-je duper de la sorte ? Et même si certaines nouvelles sont difficiles à entendre, il est de notre responsabilité d'élus d'agir en transparence.

Nous devons dégager de nouvelles marges de manœuvre pour maintenir notre capacité à porter des projets d'investissement et continuer à soutenir nos communes. L'exercice est d'autant moins facile que, pour restaurer et sécuriser des finances, nous avons déjà été contraints d'ajuster nos dépenses de fonctionnement. Nous sommes arrivés à un stade où il devient compliqué de rationaliser et de comprimer davantage.

Hors depuis 2010, nos politiques budgétaires ont été menées à fiscalité constante, sans augmentation de taux sur la fiscalité économique et sur la fiscalité ménage.

Nos taux sont parmi les plus bas des communautés d'agglomération, taxe d'habitation à 7,72%, taxe sur le foncier non bâti de 2,32% et sur le foncier bâti égale à 0, que nous nous comparions aux communautés du Département, de la Région, voire même sur le plan national. C'est également le cas pour la

Cotisation Foncière des Entreprises, le seul impôt économique levé par la CARA, dont le taux est resté inchangé à 22,54%, en comparaison de la moyenne de la fiscalité des agglomérations régionales à hauteur de 28,02%.

Les efforts de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, s'ils ne compensent pas dès 2017 les pertes de recettes, sont d'autant plus importants que la CARA souhaite conserver un programme d'investissements élevé sur son territoire. A cet effet, le maintien de niveaux d'épargne soutenus reste une nécessité. Pour continuer à investir, la collectivité devra aussi recourir à l'emprunt. L'encours et la structure de la dette permettent d'envisager un ré-endettement maîtrisé, dans des limites raisonnables qui ne contraindront pas les futures politiques communautaires.

Mais cela ne sera malheureusement pas suffisant pour faire face au désengagement de l'Etat et nous n'aurons pas d'autre alternative que d'activer aussi le levier fiscal.

Depuis la réforme de la fiscalité et notamment de la taxe professionnelle en 2010, je m'étais refusé à recourir à cette extrémité. Mais aujourd'hui l'ampleur du défi qui nous est posé, comme il est posé à l'ensemble des communes, est telle qu'il est impossible de procéder différemment.

Chers Collègues, vous l'avez compris, nous entrons dans une période particulièrement contrainte, résultat pour une très grande part de décisions qui nous sont imposées.

Cette nouvelle donne exige des mesures difficiles que nous prendrons, en responsabilité, dès le budget primitif 2017 afin de conserver un service public local de qualité, de continuer à aménager notre territoire, à le rendre attractif, soit autant d'impératifs sur lesquels je me refuse à transiger. En 2017, nous programmerons sur le budget principal près de 12 millions d'euros d'investissement. Ces investissements, ce sont des emplois et du chiffre d'affaires pour nos entreprises, des services et des équipements pour les habitants du territoire.

Néanmoins, je souhaite que cette hausse nécessaire de la fiscalité demeure strictement limitée aux nouveaux besoins de financement de nos compétences et pas un euro de plus.

En parallèle, et même si l'on ne peut a priori pas parler de compensation, je vous propose de faire bénéficier les contribuables de la CARA, d'allègements de

fiscalité dans deux domaines dont les budgets ne connaissent pas la tension du budget principal. L'assainissement, qui témoigne d'une stabilité des postes en fonctionnement et dispose d'une capacité à autofinancer son investissement et les déchets, dont le fonds de roulement doit permettre de financer entre 5 et 6 millions d'équipements supplémentaires. Pour le premier, nous avons les moyens d'agir sur la PFAC, et pour le second, sur la TEOM. Je vous rappelle d'ailleurs, que nous avons déjà baissé à deux reprises cette taxe.

Une meilleure lecture des soldes financiers ne pourra se faire qu'au terme de l'exercice 2016 et nous y reviendrons.

Cependant, si la recherche de nouvelles marges de manœuvre doit nous mobiliser, elle ne doit pas pour autant nous immobiliser, c'est pourquoi ce budget 2017 sera aussi un budget d'espoir et de projets.

Pour l'avenir, il s'agit :

- de préserver les investissements au service de la vie quotidienne des habitants : les transports collectifs et les modes doux, le schéma d'accessibilité, l'aide à la production de logements sociaux, la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets, etc...
- de préparer les grands investissements d'avenir : le déploiement de la fibre optique, le conventionnement avec la Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), les syndicats mixtes portuaires, le schéma d'assainissement, la préparation de la nouvelle DSP transports,...
- d'achever ou de poursuivre les grandes opérations en cours qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie, comme le pôle de développement autour de gare de Saujon, le quartier de l'Electricité à Royan, le site de Bel Air à Grézac, la déchetterie de Vaux-sur-Mer ; de notre attractivité, comme la Maison des Douanes à Saint-Palais, le 2<sup>ème</sup> centre d'entraînement hippique des Mathes ou encore, et faciliter les investissements privés comme les aménagements de nos zones d'aménagement concerté (ZAC) qui permettent à d'autres de construire logements, bureaux, commerces de proximité.

Le budget primitif 2017 sera aussi l'occasion d'une révision générale de notre programme pluriannuel d'investissement. Il nous faudra veiller à ventiler au plus juste les crédits de paiement pour épouser les besoins. Tous les bénéficiaires doivent être sensibilisés à cette problématique afin d'éviter de mobiliser des crédits pour des projets qui ont pris du retard. La solidarité territoriale est au prix d'une transparence à double sens. Les engagements pluriannuels seront donc réajustés et lissés au plus juste de la réalité des besoins.

C'est le cadre dans lequel nous devons désormais travailler. C'est le cadre dans lequel nous devons prendre nos décisions, un cadre juridique strict s'inscrivant dans un cadre budgétaire contraint. Je vous proposerai de travailler, ensemble, en début d'année, sur la feuille de route de la seconde partie de ce mandat.

Les propositions que je vous fais aujourd'hui, peuvent donc se résumer ainsi :

- Un impératif : activer tous les leviers possibles d'augmentation des recettes et assumer une hausse de la fiscalité raisonnable, calculée au plus juste en fonction des besoins d'exécution de nos compétences ;
- Une priorité : sortir de l'effet-ciseau ;
- Un objectif : 2,5 M€ de ressources supplémentaires pour 2017 ;
- Un principe : un effort partagé par tous. Pas de politique communautaire brutalement stoppée mais toutes les politiques communautaires sont recentrées et doivent partager l'effort collectif.

En conclusion, vous l'avez compris, la CARA, comme nombre de collectivités, traverse un contexte difficile et contraint, mais nous avons des solutions pour en sortir durablement et porter notre projet territorial.

Avant de passer aux questions et aux échanges, je donne la parole à notre Ministre des Finances, Vincent BARRAUD, dont les talents de pédagogue vont faire merveille une fois de plus, dans la présentation détaillée de ces Orientations Budgétaires pour 2017.

Je vous remercie.